

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ *189* DU *12* DECEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS AU SERVICE DU PROTOCOLE D'ETAT A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

**Article 1 :** Sont nommés Conseillers au Service du Protocole d'Etat :

1. **Monsieur Nicodème HAVYARIMANA**, en remplacement de Monsieur Evariste NGENDANKENGERA ;
2. **Madame Aline BIGIRIMANA**, en remplacement de Madame Evelyne NININAHAZWE.

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le *12* décembre 2024,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.